VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
mardi 19 mars 2013
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

MM/MG

N° 001486

Elaboration de l'Agenda 21 local - Démarche d'animation / Concertation et plan de communication

Affiché le :

Le mardi 19 mars 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pourvoir à M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

ABSTENTION :
Jean-Louis de Longeaux
Christian PANOT
André Lecourt
Elise ISNARD
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations N° 000692 et N° 000786 en date du 30 juin 2008 et du 22 décembre 2008 engageant la commune dans une démarche de Développement Durable et de mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comité syndical de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) a retenu le projet de la ville d'APT dans le cadre de l'appel à candidature de soutien aux démarches locales de Développement Durable et que la commune bénéficie à ce titre de 20 jours d'intervention d'un ingénieur de l'ARPE pour l'aider et la soutenir dans la mise en place de cette démarche.

M. Le Maire rappelle également au Conseil Municipal la délibération n° 001245 en date du 27 septembre 2011 sollicitant une subvention du Conseil Général de Vaucluse dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration de « projets de territoires » apportée aux collectivités locales et permettant de financer à hauteur de 20% les études et coût d'ingénierie liés à ces projets.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le travail interne effectué depuis lors a permis à l'ARPE de conclure que les prestations d'animation, de concertation et de communication devant être initialement assurées par un Cabinet Conseil pour un montant de 45.000€ HT peuvent être en partie réalisées en interne par les services municipaux avec l'appui d'un professionnel de l'animation et avec l'aide de l'ingénieur de l'ARPE, afin d'en diminuer le coût et néanmoins de bénéficier du concours financier du Conseil Général de Vaucluse à hauteur de 20%, dans le cadre du dispositif d'aide à la structuration de « projets de territoires » apportée aux collectivités locales.

LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte, du coût prévisionnel de l'ensemble des prestations d'animation de concertation et de communication estimé à 12 948,56 € HT tel qu'il figure au plan de financement annexé à la présente.

Annule et remplace la délibération n°001245 en date du 27 septembre 2011.

Sollicite, une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Général de Vaucluse, au titre de l'aide à la structuration de « projets de territoires », soit 20% du montant de la dépense subventionnable.

Autorise, Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL